

MERRELL OXYGEN CHALLENGE 2010

Règlement des épreuves de Trail Running

Article 1^{er} - DEFINITION

Le Merrell Oxygen Challenge est un événement de Trail Running (ou course à pied en pleine nature), VTT et Course d'Orientation se déroulant du jeudi 13 au dimanche 16 mai 2010 dans la station du Lioran (Cantal) et sur l'ensemble du Massif Cantalien. Il est notamment composé de 6 épreuves de Trail Running avec mesure du temps individuel.

Le Merrell Oxygen Challenge est organisé par la société Amaury Sport Organisation sous l'égide de « Oxygen Sport Association », association affiliée auprès des Fédérations Françaises de Cyclisme, d'Athlétisme et de Course d'Orientation. Les épreuves de Trail Running du Merrell Oxygen Challenge sont inscrites au calendrier départemental des courses hors-stade du Cantal.

Article 2 - FORMATS

A l'occasion de sa 2^{ème} édition, le Merrell Oxygen Challenge propose 6 épreuves de Trail Running avec des formats, distances et degrés de difficultés variés, et des parcours tracés à plus de 90% sur des sentiers et chemins.

Nom de l'épreuve	Jour	Distance totale	Dénivelé positif cumulé	Dénivelé négatif cumulé
Prologue Trail	Jeudi 13 mai	Course ascensionnelle de 4 minutes et 30 secondes		
Enduro Trail Traking	Vendredi 14 mai	24 km	1350 m	1920 m
Trail 70 km	Samedi 15 mai	70 km	3300 m	3300 m
Trail 45 km	Samedi 15 mai	45 km	2050 m	2050 m
Trail 21 km	Dimanche 16 mai	21 km	1000 m	1000 m
Trail 10 km	Dimanche 16 mai	10 km	480 m	480 m

Les épreuves de Trail Running du Merrell Oxygen Challenge sont des courses en ligne « classiques » à l'exception du Prologue Trail (course ascensionnelle avec départ individuel) et l'Enduro Trail Traking (épreuve comportant 5 spéciales chronométrées, en alternance avec des liaisons non-chronométrées).

Article 3 - DEPARTS / ARRIVEES

Les départs des épreuves de Trail Running du Merrell Oxygen Challenge sont donnés au cœur de la Prairie des Sagnes (station du Lioran). Seul le départ de l'Enduro Trail Traking est organisé depuis la gare amont du Téléphérique du Lioran. Toutes les arrivées sont jugées au cœur de la Prairie des Sagnes. Les horaires de départ et d'arrivée des épreuves sont précisés ci-dessous :

Nom de l'épreuve	Jour	Horaire 1 ^{er} départ	Horaire 1 ^{ère} arrivée	Horaire dernière arrivée
Prologue Trail*	Jeudi 13 mai	11h00	11h05	16h30
Enduro Trail Traking**	Vendredi 14 mai	8h00	11h00	16h45
Trail 70 km	Samedi 15 mai	5h00	12h30	21h30
Trail 45 km	Samedi 15 mai	9h00	13h15	18h30
Trail 21 km	Dimanche 16 mai	12h00	13h40	16h30
Trail 10 km	Dimanche 16 mai	13h00	13h45	16h00

(*) Prologue Trail : chaque compétiteur sera convoqué à une heure précise de départ. Départ individuel chaque minute.

(**) Enduro Trail Traking : les coureurs seront convoqués à une heure précise au départ du téléphérique. Départ par groupe de 3 coureurs chaque minute.

Article 4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toutes les épreuves de Trail Running du Merrell Oxygen Challenge sont ouvertes aux licenciés et aux non-licenciés. Les inscriptions en amont de l'événement se font exclusivement sur le site Internet officiel mais il est possible, dans la limite des places disponibles, de s'inscrire sur place, au plus tard la veille de l'épreuve (le jour même pour le Prologue Trail). Conformément aux règlements fédéraux, les conditions d'inscription et de participation sur chaque épreuve sont précisées ci-dessous.

Nom de l'épreuve	Nombre max de dossards	Age minimum requis*	Certificat médical	Autres conditions
Prologue Trail	400	20 ans	Spécifique	ECG repos obligatoire
Enduro Trail Traking	400	20 ans	Standard	
Trail 70 km	700	20 ans	Standard	
Trail 45 km	700	20 ans	Standard	
Trail 21 km	700	18 ans	Standard	Autorisation parentale (mineurs)**
Trail 10 km	500	16 ans	Standard	Autorisation parentale (mineurs)**

Les participants au Merrell Oxygen Challenge doivent, pour valider définitivement leur inscription et retirer leur dossard, présenter la copie d'une licence sportive (FFA, FFTri, UFOLEP, FSGT, FSCF), attestant de la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou, pour les non-licenciés, la présentation de ce seul certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an à la date de l'événement. Les licences compétition FSCF, FSGT, FFTri et UFOLEP sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention « athlétisme ». Les autres licences ne peuvent pas être acceptées.

Pour valider son inscription au Prologue Trail, chaque inscrit doit réaliser un électrocardiogramme au repos (moins de 6 mois avant l'épreuve) et présenter lors du retrait du dossard le certificat médical « spécifique » (téléchargeable sur le site Internet officiel de l'événement), visé par un médecin du sport ou un cardiologue, attestant que les résultats de l'électrocardiogramme sont compatibles avec la participation au Prologue Trail.

(*) Pour l'âge minimum requis, est prise en compte l'année de naissance (ex : né en 1992 ou avant pour la catégorie « 18 ans et plus »). (**) Pour les mineurs au jour de l'épreuve, une autorisation signée des parents (téléchargeable sur le site Internet officiel de l'événement) est obligatoire pour valider définitivement l'inscription.

Article 5- ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Le transfert de dossard est toutefois autorisé sous certaines conditions : pour pouvoir transférer son dossard, le participant doit envoyer à Amaury Sport Organisation avant le 31 mars 2010 une lettre expliquant le motif du transfert, accompagnée d'une photocopie de sa pièce d'identité et des coordonnées de la personne à qui est transféré le dossard. Amaury Sport Organisation contactera alors les deux parties pour confirmer le transfert du dossard. Une fois le transfert effectué, le nouveau possesseur du dossard est inscrit strictement aux mêmes épreuves que son prédécesseur. En dehors de cette procédure bien précise, aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans suivre cette procédure sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 6- RETRAIT DES DOSSARDS

Aucun dossard n'étant expédié par courrier, chaque participant doit venir le retirer en main propre au Lioran :

Nom de l'épreuve	Jour de l'épreuve	Possibilité de retrait de dossard
Prologue Trail	Judi 13 mai	Le jour même, au plus tard 1h avant son horaire de départ
Enduro Trail Traking	Vendredi 14 mai	La veille au plus tard, dans les horaires d'ouverture du stand dossards
Trail 70 km	Samedi 15 mai	La veille au plus tard, dans les horaires d'ouverture du stand dossards
Trail 45 km	Samedi 15 mai	La veille au plus tard, dans les horaires d'ouverture du stand dossards
Trail 21 km	Dimanche 16 mai	Les jours précédents ou le jour même, au plus tard 2h avant le départ
Trail 10 km	Dimanche 16 mai	Les jours précédents ou le jour même, au plus tard 2h avant le départ

Le stand d'inscription et de retrait des dossards, situé à la Prairie des Sagnes (Lioran), est ouvert aux horaires suivants :

- Jeudi 13 mai 2009 : de 10h00 à 19h00
- Vendredi 14 mai 2009 : de 8h00 à 19h00
- Samedi 15 mai 2009 : de 8h00 à 19h00
- Dimanche 16 mai 2009 : de 9h00 à 11h00

Pour retirer son dossard, chaque participant doit présenter à l'organisation sa carte d'identité et remettre l'ensemble des documents nécessaires pour valider son inscription (copie de licence, certificat médical, résultats électrocardiogramme, autorisation parentale...). Toute affectation de dossard est ferme et définitive. Le dossard devra être porté devant soi, entièrement visible lors des épreuves sportives.

Article 7 - EQUIPEMENT DES COUREURS

7.1. Matériel obligatoire

Pour des raisons visant à assurer sa sécurité, chaque participant doit se présenter au départ de chaque épreuve de Trail Running, et garder tout au long du parcours, le matériel obligatoire ci-dessous. Des contrôles volants seront effectués sur le parcours. Tout contrôle révélant l'absence de matériel obligatoire occasionnera une pénalité.

Matériel obligatoire	Prologue	Enduro	Trail 70	Trail 45	Trail 21	Trail 10
Sifflet		X	X	X		
Téléphone portable		X	X	X		
Couverture de survie (2 m ²)			X			
Système d'hydratation 1 litre			X			
Système d'hydratation 0,75 litre		X		X	X	X
Coupe-vent manches longues*			X	X		
Lampe frontale avec piles			X			
Eco-gobelet (offert)*	X	X	X	X	X	X

(*) Le coupe-vent à manches longues doit être à la taille du coureur. L'éco-gobelet, offert par l'organisation lors du retrait des dossards, est obligatoire et utile sur chaque ravitaillement puisqu'aucun gobelet jetable n'est mis à disposition.

L'utilisation des bâtons est autorisée sur l'ensemble des épreuves de Trail Running du Merrell Oxygen Challenge. Il est en outre très vivement recommandé d'emmener un téléphone portable, avec batterie chargée, sur les Trails de 10 et 21 km.

7.2. Chiens interdits sur les parcours

Les parcours du Merrell Oxygen Challenge empruntant à diverses reprises des zones d'estive, il est strictement interdit de courir avec son chien.

Article 8 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En s'inscrivant au Merrell Oxygen Challenge, les participants s'engagent à adhérer à la charte environnementale de l'événement (consultable sur le site Internet officiel). Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que se soit (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours, sous peine de disqualification. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Il est obligatoire de suivre les chemins balisés dans leur intégralité, le fait de couper un sentier provoquant une érosion irrémédiable du sol. Des contrôles volants seront effectués sur les parcours (cf. article « pénalités »).

Article 9 - RAVITAILLEMENTS

Différents points de ravitaillement (liquides ou complets) sont installés sur les parcours de Trail Running du Merrell Oxygen Challenge. Un ravitaillement final sera également installé à l'arrivée de chaque épreuve, sur la Prairie des Sagnes. Chaque participant doit veiller à disposer, au départ d'un poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et des aliments qui lui seront nécessaires pour rallier le ravitaillement suivant. Aucun gobelet jetable et aucune bouteille d'eau individuelle ne sont distribués aux ravitaillements (utilisation obligatoire de l'éco-gobelet).

Nom de l'épreuve	Nombre de ravitaillements	Emplacement des ravitaillements liquides	Emplacement des ravitaillements complets
Prologue Trail	1		Prairie des Sagnes
Enduro Trail Traking	2		km 13, arrivée
Trail 70 km	7	km 27, km 48	km 12, km 20, km 39, km 57, arrivée
Trail 45 km	5	km 27	km 12, km 20, km 33, arrivée
Trail 21 km	3	km 17	km 11, arrivée
Trail 10 km	2	km 7	arrivée

L'assistance personnelle est strictement limitée aux « zones de ravitaillement » (zones de 100 mètres en amont et en aval des points de ravitaillement mis en place par l'organisation).

Article 10 - MESURE DES RESULTATS

A l'exception du Prologue Trail et de l'Enduro Trail Traking, la mesure des résultats des épreuves Trail Running du Merrell Oxygen Challenge se fait au temps individuel. Chaque participant se voit remettre une puce électronique qui est automatiquement initialisée sur la ligne de départ et qui sert de moyen de contrôle à divers points du parcours. La puce est récupérée par l'organisation à l'arrivée de la dernière épreuve du Merrell Oxygen Challenge à laquelle le compétiteur participe. En cas d'abandon ou de non-participation, la puce doit être impérativement retournée à l'organisation dans les 15 jours suivant l'épreuve. Toute puce non-récupérée sera facturée et entraînera la disqualification de l'épreuve.

Sur le Prologue Trail, le résultat est donné par l'altitude atteinte par le coureur en 4 minutes et 30 secondes précisément. La mesure de l'altitude est réalisée par des commissaires postés le long de la Piste des Gardes. Le coureur ayant atteint l'altitude la plus élevée en 4 minutes et 30 secondes est déclaré vainqueur.

Sur l'Enduro Trail Traking, le résultat final est basé sur le cumul des temps réalisés sur les différentes spéciales chronométrées et réparties sur le parcours. Chaque participant se voit remettre un doigt électronique à pointer dans les bornes départ et arrivée de chaque spéciale. Le coureur ayant réalisé le plus petit temps cumulé est déclaré vainqueur.

Toute contestation des résultats ou des classements doit être formulée par écrit et déposée à la direction de course, dans un délai d'une heure après l'arrivée du ou des participants concernés.

Article 11 - CATEGORIES

Au-delà du classement scratch, les participants aux épreuves de Trail Running du Merrell Oxygen Challenge sont classés par catégorie d'âge. Seuls les classements hommes et femmes (toutes catégories d'âge confondues) seront mis en avant lors des cérémonies de remise des prix.

Catégorie d'âge	Année de naissance *	Classements
Moins de 35 ans	Né entre 1976 et après	H-35 et F-35
35 à 44 ans	Né entre 1966 et 1975	H35-44 et F35-44
45 ans et plus	Né en 1965 et avant	H+45 et F+45

(*) Pour la catégorie d'âge, est prise en compte l'année de naissance.

Article 12 - BARRIERES HORAIRES

Pour des raisons visant à assurer la sécurité des participants, des barrières horaires sont définies à différents points des parcours Trail Running du Merrell Oxygen Challenge. Chaque coureur doit impérativement être reparti du poste de contrôle avant la barrière horaire, sous peine d'invalidation et retrait de son dossard par le responsable de poste et de mise hors-course. Tout participant mis hors-course et identifié comme tel par l'organisation, mais qui décide néanmoins de continuer sur le parcours, le fait sous sa propre responsabilité. Les différentes barrières horaires sont précisées ci-dessous.

Poste de contrôle	PK	Trail 70 km Samedi 15 mai	Trail 45 km Samedi 15 mai	Trail 21 km Dimanche 16 mai
Ligne de départ	0	5h00	9h00	12h00
Buron de la Tuillière	12	7h20	11h15	
Ferme de Trielle	20	9h00	12h45	
St-Cirgues-de-Jordanne	39	13h30		
Pas de Peyrol	57	18h30		
Col du Pertus	33		15h45	
La Bouquette	11			13h50
Ligne d'arrivée		21h30	18h30	16h30

Sur l'Enduro Trail Traking, les coureurs sont libres de gérer à leur guise le temps entre deux spéciales chronométrées. Pour être classé, il faut cependant avoir franchi la ligne d'arrivée au maximum 6 heures et 30 minutes après s'être élancé sur le parcours.

Article 13 - MERRELL OXYGEN SERIES

Les participants inscrits au Prologue Trail du jeudi 13 mai, à l'Enduro Trail Traking du vendredi 14 mai, et au Trail 70 km (ou au Trail 45 km) du samedi 15 mai, intègrent le classement général appelé « Merrell Oxygen Series », qui repose sur un système de points attribués selon la place au classement de chaque épreuve (voir ci-dessous). Seuls les compétiteurs ayant pris le départ des 3 épreuves des Merrell Oxygen Series seront classés.

En cas d'égalité aux points à l'issue des trois épreuves des Merrell Oxygen Series, sera désigné vainqueur celui qui aura réalisé la meilleure performance sur le Trail 70 km.

A l'issue de chaque journée, le leader des Merrell Oxygen Series se voit remettre et porte, lors de la cérémonie protocolaire, la veste de leader. Un dossard de couleur différente lui est remis au départ de l'épreuve suivante. La cérémonie protocolaire finale des Merrell Oxygen Series est programmée le dimanche 16 mai à 15 heures. Les 3 premiers de chaque catégorie (hommes et femmes) sont invités à y participer.

Position au classement	Prologue Trail	Enduro Trail Traking	Trail 45 km	Trail 70 km
	Coefficient 1	Coefficient 1,25	Coefficient 1,25	Coefficient 1,5
1	400	500	500	600
2	375	469	469	563
3	351	439	439	527
4	328	410	410	492
5	306	383	383	459
6	285	356	356	428
7	265	331	331	398
8	246	308	308	369
9	228	285	285	342
10	211	264	264	317
11	195	244	244	293
12	180	225	225	270
13	166	208	208	249
14	153	191	191	230
15	141	176	176	212
16	130	163	163	195
17	120	150	150	180
18	111	139	139	167
19	103	129	129	155
20	96	120	120	144
21	90	113	113	135
22	85	106	106	128
23	81	101	101	122
24	78	98	98	117
25	76	95	95	114
26	75	94	94	113
27	74	93	93	111
28	73	91	91	110
29	72	90	90	108
30	71	89	89	107
31	70	88	88	105
32	69	86	86	104
33	68	85	85	102
34	67	84	84	101
35	66	83	83	99
36	65	81	81	98
37	64	80	80	96
38	63	79	79	95
39	62	78	78	93
40	61	76	76	92
41	60	75	75	90
42	59	74	74	89
43	58	73	73	87
44	57	71	71	86
45	56	70	70	84
46	55	69	69	83
47	54	68	68	81
48	53	66	66	80
49	52	65	65	78
50	51	64	64	77
51	50	63	63	75
52	49	61	61	74
53	48	60	60	72
54	47	59	59	71
55	46	58	58	69
56	45	56	56	68
57	44	55	55	66
58	43	54	54	65
59	42	53	53	63
60	41	51	51	62
61	40	50	50	60

62	39	49	49	59
63	38	48	48	57
64	37	46	46	56
65	36	45	45	54
66	35	44	44	53
67	34	43	43	51
68	33	41	41	50
69	32	40	40	48
70	31	39	39	47
71	30	38	38	45
72	29	36	36	44
73	28	35	35	42
74	27	34	34	41
75	26	33	33	39
76	25	31	31	38
77	24	30	30	36
78	23	29	29	35
79	22	28	28	33
80	21	26	26	32
81	20	25	25	30
82	19	24	24	29
83	18	23	23	27
84	17	21	21	26
85	16	20	20	24
86	15	19	19	23
87	14	18	18	21
88	13	16	16	20
89	12	15	15	18
90	11	14	14	17
91	10	13	13	15
92	9	11	11	14
93	8	10	10	12
94	7	9	9	11
95	6	8	8	9
96	5	6	6	8
97	4	5	5	6
98	3	4	4	5
99	2	3	3	3
100	1	1	1	2
101 et au-delà	0	0	0	0

Article 14 - ABANDONS

Sauf en cas de blessure, un compétiteur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de ravitaillement mis en place par l'organisation. Il doit alors se manifester auprès du responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard et décide du moyen de rapatriement jusqu'à la station du Lioran. De manière systématique et obligatoire, tout participant ayant abandonné prévient lui-même l'organisation (en composant le numéro spécial imprimé sur les dossards : 0 800 00 52 12).

Article 15 - PENALITES

Afin d'assurer l'équité des épreuves et le respect des milieux naturels, des contrôles peuvent être réalisés sur les parcours et aux différents points de ravitaillement. Chaque membre de l'organisation est habilité à faire respecter le présent règlement et à appliquer une pénalité en cas de non-respect, selon le tableau des pénalités définies (consultable sur le site Internet officiel).

Article 16 - MEDICAL

Un service d'assistance médicale est assuré par des médecins et des unités de secours mobiles. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés d'émetteurs radios. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours en montagne qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais liés à l'emploi de ces moyens exceptionnels sont supportés par la personne secourue.

Article 17 - LUTTE ANTIDOPAGE

Les participants aux épreuves VTT du Merrell Oxygen Challenge s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Article 18 - SECURITE

Les parcours Trail Running du Merrell Oxygen Challenge croisent ou empruntent, à plusieurs reprises, des routes ouvertes à la circulation automobile. En dépit des priorités de passage qui pourraient être octroyées à la course, les participants doivent respecter les règles élémentaires visant à assurer leur propre sécurité et celle de tiers. Un ou plusieurs signaleurs clairement identifiés seront postés à chaque croisement de route, régulant ainsi le passage des compétiteurs. Il est expressément indiqué que chaque participant est seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Article 19 - MODIFICATIONS

Pour chaque épreuve du Merrell Oxygen Challenge, l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et/ou la position des postes de ravitaillement et/ou les barrières horaires. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'épreuve en cours ou de l'annuler.

Article 20 - ASSURANCES

Responsabilité Civile : conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants au Merrell Oxygen Challenge. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle Accidents : tous les participants au Merrell Oxygen Challenge, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire dès à présent par correspondance, ou au plus tard lors du retrait de leur dossard, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur une des courses du Merrell Oxygen Challenge. L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive. La notice d'information et le bulletin d'adhésion sont disponibles sur le site de l'événement dans la rubrique « participants ».

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants. Le contrat d'assurance de l'organisation ne couvre pas les dommages que pourraient subir l'équipement de chaque participant en cas de chute ou de vol. La souscription d'un contrat assurant la couverture de ces frais est du ressort de chacun.

Article 21 - DROITS A L'IMAGE

Par sa participation aux épreuves du Merrell Oxygen Challenge, chaque participant autorise expressément l'organisation (ou ses ayants-droit) à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des épreuves, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 22 - CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

Article 23 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à l'une des épreuves du Merrell Oxygen Challenge implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement.